



## LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

# LA LIGUE *et vous!*

N°43

### SOMMAIRE

**Page 2 :**

Finale Seniors Féminine

**Page 3 :**

À ne pas manquer !

**Page 4 :**

Communiqué Licences

**Page 5 :**

Nouvelles Réformes

**Page 6 :**

Assistance Juridique

**Page 7 :**

Mouvements Clubs

**Pages 8 à 10 :**

Les Procès Verbaux

**Page 10 :**

Nous Joindre

75 77 78 91  
92 93 94 95



# Finale Féminine

*Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF*



La finale Séniors Féminine s'est déroulée au Stade Didot. Elle opposait le **CA Paris 14** à **GPSO 92 Issy**, deux clubs de D2 Féminine pour un dernier match avant la fin de saison.

Sur le papier, les joueuses du **GPSO 92 Issy** partaient légèrement favorites grâce à leurs 2 victoires en 2 matchs cette saison.

Dans un match assez équilibré, ou chaque équipe a eu ses occasions franches, ce sont les joueuses du **GPSO 92 Issy** qui ont remporté cette Coupe de Paris 2023 sur le score de 2 buts à 1 !



**Pour retrouver le diaporama de cette finale, n'hésitez pas à aller sur notre site Internet !**



75 77 78 91  
92 93 94 95



# À ne pas manquer !



Ce webinaire sera l'occasion de vous présenter :

1. Les garanties dont le club bénéficie dans le contrat souscrit par la Ligue.
2. Les solutions d'assurance complémentaires proposées par notre partenaire.
3. Les garanties dont le licencié bénéficie au travers dudit contrat.

Trois webinaires, d'une durée d'environ une heure, sont proposés aux dates suivantes :

- Le **Mercredi 07 Juin 2023** à 18h30
- Le **Mercredi 14 Juin 2023** à 18h30
- Le **Mercredi 21 Juin 2023** à 18h30



N'hésitez pas à [cliquer ici](#)  
afin d'accéder à plus d'informations !



75 77 78 91  
92 93 94 95



# Communiqué

## Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1<sup>er</sup> Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

**Comment savoir si une photo doit être renouvelée ?** Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

**Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.**

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

**Pourquoi ?** La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

**NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.**



# Nouvelles Réformes



## POINT D'INFORMATION SUR LA RÉFORME DES COMPÉTITIONS

En cette fin de saison, nous vous rappelons que l'**Assemblée Générale de la F.F.F.** du 18 Juin 2022 a adopté les deux projets de réformes suivants :

- **Réforme des Championnats Nationaux Seniors Masculins (réduction du nombre de clubs évoluant dans ces Championnats)**
- **Réforme des Championnats de France Féminins (création d'une D3 Féminine)**

Lesquels projets ont donc des conséquences sur les accessions et/ou relégations dans les Championnats Régionaux à l'issue de la présente saison.

Au niveau régional, un projet de **réforme du Championnat Seniors du Dimanche matin** a été adopté par l'**Assemblée Générale de la Ligue** du 26 Novembre 2022 ; au terme de ce projet, cette épreuve ne sera plus composée que de 2 divisions (au lieu de 3) à compter de la saison 2024/2025.

Pour mémoire, une présentation détaillée des enjeux de ces réformes a notamment été faite aux clubs lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 26 Novembre dernier.

**Cliquez ICI** pour revoir cette présentation.

75 77 78 91  
92 93 94 95



# Assistance Juridique

## Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

**Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuelle :**

**« ASSISTANCE CLUB »**

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

**Les clubs seront reçus sur rendez-vous.**



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet  
en cliquant [ici](#) !





# Mouvements Clubs

## Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p><b>DEMANDE D’AFFILIATION</b> (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>- Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<b>pas le récépissé de modification</b>) ou la <b>parution au Journal Officiel</b> (disponible sur le site Internet du Journal officiel)</li> <li>- <b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>- Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> </ul>
<p><b>FUSION-CREATION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>- Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)</li> <li>- <b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>- Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> <li>- <b>PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution</b></li> </ul>
<p><b>FUSION-ABSORPTION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PV de l’Assemblée générale du <b>club absorbé</b> qui décide de <b>son absorption</b> (et par suite de sa dissolution)</li> <li>- PV de l’Assemblée Générale du <b>club absorbant</b> lors de laquelle il a <b>acté la fusion-absorption</b></li> </ul>
<p><b>CHANGEMENT DE TITRE</b> (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de <b>modification</b> en Préfecture</p>
<p><b>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</b></p>	<p><b>PV d’AG du club omnisport</b> qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de <b>création</b> en Préfecture</p>



# Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°65



Commission Régionale du Football Féminin

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°66



Commission Régionale Futsal





# Procès Verbaux

Commission des Statuts et Règlements &  
Contrôle des Mutations N°50



Commission Régionale Prévention Médiation Éducation

Commission des Statuts et Règlements &  
Contrôle des Mutations N°51



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives



# Procès Verbaux

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission Régionale Outre-Mer

Commission Régionale Football Loisirs





# Nous Joindre

## Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

Chargée de Formation BMF

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

RUMPLI Alexandre

01 85 90 04 90

Responsable IR2F

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du  
Football Francilien sur les réseaux

[paris-idf.fff.fr](http://paris-idf.fff.fr)

